

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Nomexy

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2018

Date de la convocation : 30 novembre 2018

Date d'affichage : 10 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Raymond HABRANT, maire.

Présents : ASSELINE Gérard, CADET Murielle, CAMARA Nfaly, CHERRIERE Marie-France, COMBEAU Jean-Michel, FERRAZZINI Anne-Marie, GAXATTE Delphine, GRANDIDIER Cyril, GROSJEAN Daniel, HABRANT Raymond, LAVALLEE Sylviane, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, STOTE Daniel, THOMASSETTE Francine

Représentés : BOULLIAT Martine par HABRANT Raymond, LECLAIRE Michaël par LAVALLEE Sylviane, RIETH Jean-Christophe par GROSJEAN Daniel

Absents : RUF Alexandre

Secrétaire : Monsieur GRANDIDIER Cyril

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2018_57 - Convention Losange

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	18	0	0	0

La société LOSANGE a pour projet d'implanter un nœud de raccordement optique en vue du déploiement internet très haut débit sur la commune.

Ce dernier serait implanté à proximité de la gare sur la parcelle de AH 43 pour une surface de 20m².

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention à titre gracieux permettant l'implantation du nœud de raccordement optique sur la parcelle AH43

2018_58 - Etat d'assiette

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	18	0	0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **Demande** à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2019. Cette proposition découle de l'application de l'Etat d'assiette tel que prévu pour l'année 2019 par l'aménagement, en tenant compte des éventuelles modifications apportées par celui-ci.
- **Demande** le martelage des parcelles suivantes : 17, 22, 35, 39 ainsi que les chablis
- **Fixe** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles précitées :
 - Vente de Grumes façonnées au cours de la saison 2019/2020 : Grumes issues de chablis
 - Vente en bloc sur Pied: Parcelles 22, 35, 39 et divers chablis
 - Partage en nature des autres produits :(houppiers et petits bois) entre les affouagistes : Parcelles 17 et diverses (chablis et reliquats des coupes des états d'assiette précédents)
- **Laisse** à l'ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- **Décide** que les grumes seront vendues par les soins de l'ONF
- **Fixe** le délai de fin d'exploitation au 15 août 2020 pour les lots distribués pendant l'hiver 2019/20
- **Laisse** à la commission forêt le soin de déterminer les consignes à respecter par les affouagistes dans le règlement d'affouage et de fixer le montant de la taxe d'affouage à 7€ par stère pour les produits d'un diamètre égal ou supérieur à 10 cm au fin bout.

2018_59 - Gestion de l'eau : Rapport du délégataire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	18	0	0	0

Conformément aux dispositions du CGCT et notamment son article L.1411-3, le délégataire d'un service public remet à son délégant un rapport annuel sur la gestion écoulee.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, les communes membres de l'EPCI sont appelées à approuver également ledit rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le rapport annuel 2017

2018_60 - Décision modificative n°3

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	18	0	0	0

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'augmenter les comptes de dépenses et recettes imprévues car le volume des sinistres a cette année été important.

Par ailleurs il convient d'effectuer des opérations d'ajustement des dépenses et recettes d'investissement notamment la prise en compte des subventions pour lesquelles la commune n'avait pas eu de notification lors du vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **Modifie** les crédits comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
678	2 000 €	7788	2 000 €
2041582	3 000 €	1323	10 600 €
21312	26 000 €	1341	29 000 €
21534	5 000 €		
21568	5 600 €		

2018_61 - Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	17	0	1	0

Suite à la suppression des emplois aidés, il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation à temps partiel 8/35^{ième}. Par ailleurs, plusieurs agents ont changé de grade, il convient donc d'ajuster le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Ouvre** le poste adjoint d'animation à temps partiel 8/35^{ième} et l'ajouter au tableau des effectifs
- **Actualise** le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial	1	Titulaire	TC	
Adjoint administratif ppal 1e classe	2	Titulaire	TC	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	1	Titulaire	TNC	20
Adjoint d'animation	1	Titulaire	TNC	8
Adjoint d'animation	1	Titulaire	TNC	20
Adjoint d'animation	1	Titulaire	TC	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	TC	
Animateur ppal 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	TC	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	1	Titulaire	TC	
	1	Titulaire	TNC	22
Adjoint technique ppal 2e cl	1	Titulaire	TNC	32
Adjoint technique ppal 2e cl	1	Titulaire	TC	
Adjoint technique ppal de 1ere classe	3	Titulaire	TC	
Agent de Maîtrise Territorial principal	1	Titulaire	TC	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Agent Spécialisé Ecole Maternelle ppal 2 ^o Classe	1	Titulaire	TNC	33
Agent Spécialisé Ecole Maternelle ppal 1 ^o Classe	2	Titulaire	TNC	33
FILIERE POLICE				
Chef de police municipale	1	Titulaire	TC	
Brigadier-chef Principal	1	Titulaire	TC	28

2018_62 - Approbation du programme de vidéo protection

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	18	0	0	0

En 2018, la municipalité avait fait appel au référent sureté de la gendarmerie pour obtenir une étude en vue d'implanter une vidéo protection.

Cette étude a notamment mis en exergue les difficultés particulières rencontrées sur la commune en matière de sécurité et les points stratégiques à protéger pour un retour à plus de quiétude.

Le coût estimatif de travaux pour l'alimentation et l'installation des caméras et le stockage sécurisé des données est estimé à 70100 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** le programme de Vidéo protection
- **Dit** qu'une enveloppe budgétaire sera inscrite au budget 2019
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les procédures auprès de la préfecture et les procédures de marchés et signer les actes relatifs à cette affaire avant le vote du budget
- **Demande** le concours financier de la DETR et de tout organisme susceptible d'aider à la réalisation de ce projet.

2018_63 - Approbation du programme d'accessibilité des écoles et la restauration scolaire
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	18	0	0	0

Dans le cadre du programme d'accessibilité des bâtiments publics, il avait été arrêté durant la deuxième période de travaux, les aménagements des écoles et de la salle de restauration scolaire.

Monsieur le maire a missionné un architecte en vue d'effectuer la phase esquisse du programme en vue d'obtenir une vision plus précise de la nature et du coût des travaux.

Le programme d'accessibilité envisagé s'élève aujourd'hui à 117000 € HT pour permettre l'accessibilité de la salle de restauration, du groupe scolaire Muller et de l'école maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** le programme d'accessibilité des bâtiments concernés
- **Dit** que les crédits correspondant à ce programme seront inscrits au budget 2019
- **Sollicite** tous les organismes susceptibles de soutenir la commune dans ce programme à savoir la DETR, la Région Grand Est, le Conseil Départemental, le FIPHFP....

2018_64 - CAE : Modification statutaire et schéma de mutualisation de services

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	16	0	2	0

Lors du conseil communautaire du 08 octobre 2018, les élus de la communauté d'agglomération d'Epinal ont décidé d'ajouter aux compétences la gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 01 janvier 2019 et de valider le schéma de mutualisation de services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **Approuve** le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la communauté d'agglomération d'Epinal à compter du 1 janvier 2019 et la modification statutaire qui en résulte
- **Approuve** le schéma de mutualisation de services présenté par la CAE

2018_65 - CAE : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+3	18	0	0	0

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment celles de l'article 1609 nonies C-IV, Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 27 novembre 2018,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 27 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **Approuve** le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 27 novembre 2018
- ☪★★★★★★☪

Questions diverses :

- **Radar pédagogique**

Un radar installé sur la RD et prêté par la Direction Départementale des Territoires a été installé pour sensibiliser les usagers au respect de la vitesse. Des statistiques seront établies dans un mois pour mesurer le nombre de conducteurs respectant ou dépassant la vitesse autorisée.

- **Décisions d'intentions d'aliéner**

Monsieur le Maire, en vertu de la délégation qui lui a été confiée, a renoncé depuis le dernier conseil municipal au droit de préemption pour les bâtis ou terrains suivants :

25/10	17,rue de Lorraine	AI/3		x
25/10	25, rue des Gravots	AK/115	x	
8/11	33,rue de Lorraine	AC/19 et AC/76	x	
8/11	68,rue de Lorraine	AK 82	x	
15/11	3,rue de Jalémont	AE 36	x	
15/11	29 rue de l'Estrey	AD 62 et 63	x	

- **Communauté d'Agglomération d'Epinal**

Il va s'opérer un transfert à la Communauté d'Agglomération d'Epinal de la compétence assainissement ce qui entraîne la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de NOMEXY. La gestion devrait peu changer car le Président du SIARN reprendra la gestion des dossiers en qualité de Vice-président de la Communauté d'Agglomération et le fermier reste le même jusqu'à la fin du contrat (Véolia).

La communauté d'agglomération va également transférer à la commune les aires de jeux situées place Peters et à côté du gymnase à la commune au cours du premier semestre 2019.

- **Téléthon**

Le loto du téléthon a permis cette année de collecter 1102 € ce qui est un peu plus que l'an dernier. Remerciement est fait à tous ceux qui s'investissent et ou donnent des lots

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

- **Passage piéton**

En vue de sécuriser le passage piéton situé rue de l'église devant l'ambulance, plusieurs scénarii ont été envisagés : le déplacement du passage protégé, le positionnement de personnages colorés pour signaler le passage , le positionnement d'un bouton d'appel activant un panneau de signalisation clignotant « danger enfants ».

Cette dernière option a fait l'objet d'un large consensus au sein du conseil.

Fait à NOMEXY, les jours, mois et an susdits

Le maire,